

DEPARTEMENT DE L'AISNE

Arrondissement de CHATEAU-THIERRY



République Française

PETR-UCCSA  
UNION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES  
DU SUD DE L'AISNE

Ferme du Ru Chailly - 02650 FOSSOY  
-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 18 janvier 2023

**OBJET : COTISATIONS 2023 AU FONCTIONNEMENT DU PETR - UCCSA**

L'an deux mil vingt-trois, le 18 janvier à 19 h, dans la salle de réunion du PETR - UCCSA, Ferme du ru Chailly, les délégués du Comité Syndical du PETR - UCCSA légalement convoqués, se sont réunis,

Date de convocation le : 12 janvier 2023

Délégués en exercice : 32

Présents (titulaires et suppléants) : 18      Pour : 18

Absents (titulaires) : 19      Contre : 0

Représentés (suppléants) : 5      Abstention : 0

Votants : 18

**Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne :**

Titulaires présents :

M. DEVRON, Mme HOURDRY, M. LEFRANC, Mme LOISEAU, M. MARCHAL,  
Mme REGARD, M. RIVAILLER.

Titulaires excusés :

M. BERAUX, Mme CLOBOURSE, Mme PLANSON.

Suppléants présents :

M. BELLANGER, M. CECCALDI.

**Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry :**

Titulaires présents :

M. BAILLEUL, Mme BINIEC, M. EUGENE, M. GIRARDIN, M. HAÏ, Mme MARICOT.

Titulaires excusés :

M. LAHOUATI, M. MOÏSE, Mme OLIVIER.

Suppléants présents :

Mme PERARDEL-GUICHARD, M. SCLAVON, M. TROUBLÉ.

Suppléants excusés :

M. LEDUC JL, Mme POUILLART.

**Secrétaire de séance :** M. RIVAILLER

**OBJET : COTISATIONS 2023 AU FONCTIONNEMENT DU PETR - UCCSA**

Vu la population légale de l'INSEE qui sera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (RGP 2020),

Vu la moyenne de l'inflation en 2023 de + 6,2 %,

Le comité syndical, après en avoir délibéré décide :

- de porter la cotisation à 6 mois soit du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2023 de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château -Thierry et de la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne à hauteur de 4,22 € par habitant qui se décline comme suit :
  - o 4,12 € pour le fonctionnement du PETR - UCCSA sous réserve d'une modification lors de l'élaboration du budget
  - o 0,10 € pour le fonctionnement du CLIC
- de solliciter les EPCI par trimestre

Fait et délibéré en séance, les jour et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Président,

Olivier DEVRON

